

Déclaration de franchissement de seuils et déclaration d'intention
(article L. 233-7 du code de commerce)

GECINA (Euronext Paris)

1. Par courrier du 1^{er} juillet 2008, par suite du rejet, par arrêt du 24 juin 2008, par la cour d'appel de Paris des recours en annulation formés par GECINA, le groupe de M. Rivero et le groupe de M. Soler à l'encontre de la décision de l'Autorité des marchés financiers (cf. D&I 207C2792 du 13 décembre 2007), et sous réserve des pourvois en cassation qui seront formés à l'encontre dudit arrêt, Messieurs Joaquin Rivero Valcarce et Bautista Soler Crespo ont déclaré avoir franchi de concert, en hausse, le 24 juin 2008, les seuils de 20% et 25% du capital et des droits de vote de la société GECINA, et détenir de concert, avec leur famille respective, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés patrimoniales respectivement contrôlées par eux, 19 700 135 actions GECINA représentant autant de droits de vote, soit 31,55% du capital et des droits de vote de la société (1), selon la répartition suivante :

	Actions & droits de vote	% capital et droits de vote
M. Joaquin Rivero Valcarce	27 906	0,04
Mme Helena Rivero Lopez de Carrizosa (1)	43 312	0,07
Alteco Gestion y Promocion de Marcas, SL	9 778 531	15,66
Gramano Franchise Development Europe BV	126 438	0,20
Inmopark 92 Alicante, SL	150 000	0,24
Stenberg Holding BV	5 307	0,01
Sous Total Groupe Rivero	10 131 494	16,22
Mme Victoria Soler Lujan	400	Ns
M. Vicente Fons Carrion	400	Ns
Mag Import SL	9 567 841	15,32
Sous Total Groupe Soler	9 568 641	15,32
Total	19 700 135	31,55

Les déclarants rappellent :

- que M. Joaquin Rivero Valcarce a déjà procédé à une déclaration de franchissement à la hausse des seuils de 5%,10% et 15% le 5 décembre 2007 et à une déclaration d'intention le 5 décembre 2007 (2) ;
- que M. Bautista Soler Crespo a déjà procédé à une déclaration de franchissement à la hausse des seuils de 5%,10% et 15% et à une déclaration d'intention le 5 décembre 2007 (3).

2. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Sous réserve des pourvois en cassation qui seront intentés à l'encontre de l'arrêt de la cour d'appel du 24 juin 2008 ayant rejeté les recours en annulation de GECINA, du groupe de M. Rivero et du groupe Soler à l'encontre de la décision de l'Autorité des marchés financiers n°207C2792 du 13 décembre 2007, Monsieur Rivero et Monsieur Soler déclarent, dans le cadre de l'article L. 233-7 VII du code de commerce :

- qu'ils continuent d'agir indépendamment l'un de l'autre vis-à-vis de GECINA, et qu'ils n'ont aucune intention de se concerter vis-à-vis de GECINA au-delà de ce qui est prévu par l'accord de séparation signé par eux et le groupe Sanahuja le 19 février 2007, nécessaire pour son exécution et en tout état de cause pendant sa seule durée ;
- qu'ils ont pris acte de la décision de la cour d'appel de Paris du 24 juin 2008 et font en conséquence la présente déclaration d'intention, sous réserve des pourvois qu'ils vont tenter à son encontre ;
- qu'ils n'ont pas l'intention, ni ensemble, ni séparément de déposer une offre publique sur les titres de GECINA ;
- qu'ils n'ont pas l'intention, ni ensemble, ni séparément, de prendre le contrôle de GECINA ;
- qu'ils n'ont pas l'intention, chacun pour ce qui le concerne, d'augmenter leurs participations dans GECINA une fois achevées les opérations prévues par l'accord de séparation ;
- que Monsieur Rivero a, au contraire, conformément aux intentions annoncées depuis plusieurs mois, l'intention de voir décroître sa participation dans GECINA ;
- que Monsieur Soler se réserve la possibilité de réduire sa participation dans GECINA ».

(1) Sur la base d'un capital composé de 62 443 633 actions représentant autant de droits de vote en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

(2) Cf. D&I 207C2743 du 5 décembre 2007.

(3) Cf. D&I 207C2742 du 5 décembre 2007.